

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**Séance du 12 avril 2023**

Date de
convocation :

6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
Mme GIAUFFRET Caroline
M ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
M. ANDRIO Franck
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme ASSO Geneviève
Mme SALET Catherine
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur PIERACCINI Joel a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Madame PERNOT Chantal a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia

Madame VONNER Isabelle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

POINT 17 : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE « CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE MUSIQUE DES ALPES-MARITIMES » : OUVERTURE D'UNE ANTENNE SUR LA COMMUNE

Vu l'article L. 216-2 du Code de l'Éducation qui présente la répartition des compétences en matière d'enseignement artistique telle que prévue par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mars 1990 créant le syndicat mixte Département/Communes « Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes » qui gère depuis bientôt trente ans une école de musique itinérante et décentralisée au bénéfice des communes et des populations des haut et moyen pays maralpins

Considérant que toute commune rurale des Alpes-Maritimes peut demander par délibération d'intégrer le Conservatoire en acquittant une participation financière annuelle, calculée en fonction d'un barème, défini chaque année en conseil syndical, et du nombre d'enfants domiciliés sur le territoire communal inscrits aux cours de musique dans les différents centres d'enseignement. Les adultes ne donnent pas lieu à participation. En contrepartie, enfants et adultes de la Commune bénéficient de tarifs préférentiels.

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle volontariste engagée, et dans la perspective de développement d'activités répondant aux besoins des familles, il est proposé à la commune de créer une antenne qui serait le Conservatoire Départemental de Musique d'Aspremont.

Considérant que les enfants pourront :

- s'initier à la musique, avec des cours spécifiques destinés à la tranche d'âge de trois à six ans,
- suivre ensuite la progression d'un cursus pédagogique comprenant deux cycles de trois à six ans, validés, en formation musicale et en instrument, par l'examen de passage de cycle,
- se produire en audition publique sous la responsabilité de leurs professeurs et pratiquer, selon leur niveau, la musique d'ensemble,
- s'inscrire à des ateliers de pratiques collectives (djembé, musiques actuelles, musiques traditionnelles),

Considérant qu'au niveau des tarifs, les élèves acquitteront une cotisation annuelle, complétée par une participation financière communale en sachant que le département assurera 64 % du financement global,

Considérant que la participation communale annuelle 2023 est de 670 euros par élève inscrit et que le nombre prévisionnel d'enfants intéressés est estimé à 40,

Considérant qu'une intervention en milieu scolaire est facturée à 670 euros l'intervention,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer le syndicat mixte du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes (statut en annexe) afin de créer une antenne sur la commune d'Aspremont et de valider sur le budget 2023 un budget de 28 810 € pour l'accompagnement de 40 élèves et 3 interventions en milieu scolaire.

AR Prefecture

006-210600060-20230412-2023_04_17-DE
Reçu le 17/04/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'intégrer le syndicat mixte du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes afin de créer une antenne sur la commune d'Aspremont
- et de valider sur le budget 2023 un budget de 28 810 € pour l'accompagnement de 40 élèves et 3 interventions en milieu scolaire.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 13 avril 2023

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE